

Catalogue de formation en droit des étranger·ère·s

1



ESPACE est un organisme de formation professionnelle, déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.13.16131.13 du Préfet de la Région Provence- Alpes-Côte d'Azur et référencé sous DataDock.

Pour répondre aux besoins des structures rencontrant des problèmes très variés en droit des étranger-ère-s, ESPACE propose deux types de formation :

- **Formations thématiques « à la demande »** qui seront présentées dans ce catalogue. Ces formations pourront être organisées sur site ou bien dans nos locaux.

- **Formations du programme régional** : ESPACE organise chaque mois dans les principales villes de la région (principalement à Marseille et Toulon) des formations dont le programme est en ligne dans l'onglet « Formation » de notre site internet.

Que ce soit les formations du programme régional ou les formations thématiques du catalogue, nous vous invitons au préalable à prendre connaissance du livret d'accueil à destination des stagiaires ainsi que des Conditions Générales de Vente (CGV) accessibles dans l'onglet Infos diverses Livret d'Accueil ou via le lien suivant :

http://espace.asso.fr/wp-content/pdf/Formation/CGV_ESPACE.pdf

Formations thématiques

Pour les structures souhaitant former leurs salarié.e.s en droit des étranger-ère-s, ESPACE propose des formations thématiques pouvant être organisées dans leurs locaux ou les siens.

ESPACE transmet aux stagiaires une méthode de travail, de la documentation adaptée et une présentation des ressources locales, régionales ou nationales mobilisables.

Toute formation s'appuie sur des supports pédagogiques (PowerPoint projeté, recueil des textes législatifs et réglementaires applicables, jurisprudence) et, pour certaines d'entre elles, des études de situations ou des exercices pratiques.

Tarifs et nombre de participant-es :

- 1 000 euros par jour de formation jusqu'à 10 personnes
- 1 500 euros par jour de formation de 10 à 15 personnes

Exceptionnellement certaines formations, sous réserve d'acceptation du ou de la formateur.trice, peuvent aller jusqu'à 20 personnes. Les tarifs sont dégressifs pour une formation organisée sur plusieurs jours et comprenant plusieurs modules.

Les frais de repas, de transport, d'hébergement ainsi que les astreintes de service du ou de la formateur-trice seront à la charge de la structure formée.

Les objectifs, les moyens pédagogiques ainsi que le contenu des modules peuvent être adaptés dans certaines limites en fonction des formations choisies et du public formé.

Pour plus d'informations, se rapprocher des formateur-rices d'ESPACE. Si vous avez des questions ou si vous voulez nous solliciter pour une formation à la demande, veuillez nous contacter à l'adresse : formation@espace.asso.fr

Programme de formation régional d'ESPACE

ESPACE organise chaque mois dans les principales villes de la région des formations dont le programme est en ligne dans l'onglet « Formation » de notre site internet. Certaines formations sont réalisées avec le soutien d'associations partenaires :



L'inscription à la formation se fait via un formulaire en ligne disponible dans l'onglet « Inscription et Tarifs » du site ou sur un lien en bas de page détaillant le programme de formation.

Dès réception de votre demande d'inscription, nous vous enverrons un devis ainsi qu'une convention à remettre, une fois signée par les deux parties, à votre organisme de formation.

Lieux : Marseille, Nice et Toulon

Tarifs

- **200 euros** par journée de formation
- **400 euros** pour une formation de 2 jours
- **500 euros** pour une formation de 3 jours

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration restent à la charge des stagiaires.

Pour les associations de bénévoles participant à l'accompagnement des étrangers en région PACA et ne disposant pas de fonds de formation, des conditions particulières peuvent être proposées. Pour plus d'informations, veuillez nous contacter à l'adresse formation@espace.asso.fr

COMPETENCES VISÉES :

Les formations thématiques en droit des étranger·ère·s d'ESPACE visent, en application de l'article L6313-1 (2° et 6°) du Code du travail, à :

- Adapter et développer les compétences des travailleur·euse·s sociaux en matière d'accueil et d'accompagnement du public étranger confronté à des difficultés juridiques liées à son statut juridique ;
- Acquérir, dans chacun des thèmes proposés, des connaissances juridiques, entretenir ces dernières ou les perfectionner.

OBJECTIFS DES FORMATIONS PROPOSÉES :

Chaque formation proposée aborde sur une journée un thème particulier en droit des étranger·ère·s et vise à :

- Connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation ;
- Apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets ;
- Identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étranger·ère·s afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée.

Chaque formation peut être suivie indépendamment des autres.

PUBLICS CONCERNÉS :

Tout·e travailleur·euse social (assistant·e social, conseiller·ère en économie sociale et familiale, éducateur·rice, etc.) en relation avec les personnes immigrées et leurs familles dans tous les champs de l'action sociale (associations, centres sociaux, centres d'hébergement, administrations, collectivités territoriales, syndicats, établissements et services sociaux et de santé, etc.).

NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES :

- Ateliers de base : aucune exigence ;
- Ateliers d'études de cas : justifier d'une pratique professionnelle dans le thème proposé ;
- Ateliers d'approfondissement ou de perfectionnement : justifier d'un niveau de connaissances solide obtenu à la faveur d'une formation de base suivie auprès d'ESPACE ou de tout autre organisme de formation ou à la faveur d'une sérieuse expérience professionnelle dans le domaine traité.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- Les formations ainsi que les ateliers d'approfondissement sont assuré·e·s par des juristes d'ESPACE, du COMEDE, du RESEAU HOSPITALITE et des intervenants partenariaux qualifiés (avocat·e·s, assesseur de juridiction...) ;
- Les stagiaires reçoivent un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par les formateur·rice·s ;
- L'échange et la participation des stagiaires sont favorisés autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle ;
- Confronter les pratiques et les approches de chacun·e à la lueur des nouvelles connaissances et méthodes acquises.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation des connaissances et des attentes est adressé à chaque stagiaire avant la formation (intitulé « questionnaire d'entrée » en formation) et un questionnaire d'évaluation finale de la formation reçue lui est remis à la fin.

ESPACE propose en outre à tous les stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises en recourant à sa permanence juridique quotidienne en droit des étranger·ère·s :

- Par téléphone, tous les jours sauf le jeudi de 9h30 à 12h30 : 04 84 89 58 05 ;
- Par courriel : juridique@espace.asso.fr

NOMBRE DE PARTICIPANT·E·S :

- Chaque session regroupe de 15 à 20 personnes.

Formations

L'admission au séjour des personnes étrangères sans titre

Formation sur trois jours

Formateur·rice·s : Ferten DJENDOUBI et Federico COLOMBO, juristes d'ESPACE

PRESENTATION / CONTEXTE

Cet atelier vise à présenter les dispositions légales prévoyant l'admission légale au séjour en France des personnes étrangères sans titre de séjour.

Seront présentées les catégories d'étrangers éligibles en fonction de leur situation personnelle et administrative, le droit à l'examen d'une demande de carte de séjour, les conditions à remplir et les pièces à fournir pour chaque catégorie et la constitution d'un dossier de première demande de carte de séjour, ainsi que le droit encadrant la remise d'un récépissé pendant l'examen. Cette formation vise à donner les repères indispensables aux travailleur.euse.s sociaux.les dans le droit au séjour des personnes étrangères qu'elles soient ressortissantes de de pays tiers ou de l'Union européenne.

CONTENU DE LA FORMATION

- Présentation des deux principales sources du droit au séjour : le droit européen pour les citoyen.ne.s UE et leurs membres de famille et le droit national pour les ressortissant.e.s de pays tiers.
- Présentation des dispositions légales prévoyant la régularisation de certaines catégories d'étranger.ère.s non ressortissant.e.s de l'UE en situation irrégulière : jeunes entré.e.s hors regroupement familial, conjoint.e.s de Français.e.s et parents d'enfants français, ascendant.e.s ou enfant majeur de Français.es, personnes dont l'essentiel des attaches familiales est en France, malades et parents d'enfants malades, personnes justifiant de motifs exceptionnels ou humanitaires, victimes de proxénétisme, de la traite des humains de violences conjugales ou sous la menace d'un mariage forcé, etc...
- La liberté de circulation des citoyen.ne.s de l'UE et des membres de leur famille : présentation du droit au séjour des personnes étrangères non ressortissantes de l'UE, membres de famille de citoyen-ne-s européen.e.s ayant un droit de séjour en France
- Les procédures de demande d'admission au séjour : constitution et dépôt du dossier, remise du récépissé, instruction de la demande de carte de séjour et décision finale des autorités compétences.

Démarches préfectorales de demandes d'un titre de séjour

Formation sur 1 jour

6

Formateur-ric-e-s : Ferten DJENDOUBI, Federico COLOMBO et Hervé GOUYER, juristes d'ESPACE

PRESENTATION / CONTEXTE

Les démarches de première demande ou de renouvellement des cartes de séjour se heurtent aux obstacles parfois insurmontables dressés par l'administration préfectorale.

Tout.e étranger.ère bénéficie du droit à voir examiner sa demande de carte de séjour, qu'il s'agisse d'une première demande ou d'un renouvellement, dès lors qu'elle n'est pas abusive ou dilatoire et que son dossier est complet. Toutefois nombreux.ses sont ceux/celles dont le droit au séjour est inscrit dans la loi rencontrent des difficultés lors des démarches préfectorales et se retrouvent par exemple bloqué.e.s au guichet des préfectures au motif qu'il manque des pièces ou que leur demande serait mal fondée, avec des conséquences parfois incalculables sur leur situation personnelle.

Cet atelier donne lieu à la présentation des éléments suivants :

- La réglementation applicable aux démarches de demande de carte de séjour,
- Les formalités à accomplir, notamment les nouvelles modalités de demande dématérialisée, ainsi que les pièces à produire
- Les recours envisageables, notamment en urgence, pour éviter de rester ou se retrouver en situation irrégulière
- Les droits des étranger.e.s et les garanties dont ils/elles disposent.

CONTENU DE LA FORMATION

- Rappel du principe consacré par le Conseil d'Etat du droit de toute personne étrangère de voir examiner sa demande de carte de séjour, qu'il s'agisse d'une première demande, d'un réexamen ou d'une demande de renouvellement, dès lors que son dossier est complet et sa demande n'est pas manifestement dilatoire.
- Présentation de la procédure, des démarches à accomplir et de la réglementation applicable.
- Qu'est-ce qu'un dossier complet ? Quelles sont les pièces indispensables et celles exigibles (ou pas) par l'autorité préfectorale ?
- Comment réagir et accompagner les étranger.ère.s face aux refus de donner un rendez-vous, de remettre un formulaire, d'enregistrer une demande de carte de séjour ou de remettre un récépissé ?
- Quels recours exercer en urgence et comment les mettre en œuvre pour éviter le maintien ou la précipitation en situation irrégulière des personnes étrangères bénéficiant d'un droit au séjour inscrit dans la loi ?
- Exercices pratiques, étude de situations présentées par les stagiaires

Droit au séjour et droits sociaux des citoyen-ne-s de l'Union européenne et des membres de leur famille

Formation sur deux jours

7

Formateurs :

Federico COLOMBO, juriste et formateur d'ESPACE (Jour 1)

Benjamin DEMAGNY, juriste et coordinateur du COMEDE (Jour 2)

PRESENTATION / CONTEXTE

La liberté de circulation et d'installation en Europe des citoyen.ne.s de l'Union Européenne et des membres de leur famille n'implique pas un droit de séjour automatique en France. Quelles conditions doivent remplir les travailleur.euse.s, les inactif.ve.s, les étudiant.e.s pour ouvrir un droit au séjour pour eux.elles-mêmes et les membres de leur famille ; quelles sont les conditions du maintien ou de perte de leur droit au séjour en cas d'évolution de leur situation ; comment faire valoir ce droit au séjour devant les organismes de protection sociale pour l'accès aux droits sociaux de ces personnes et quelles sont les prestations sociales auxquelles elle peuvent prétendre en fonction de leur situation.

Cet atelier propose, sur deux jours, de répondre à ces questions.

CONTENU DE LA FORMATION

- La liberté de circulation des citoyen.ne.s de l'UE et des membres de leur famille
- Définition des membres de famille
- L'ouverture du droit au séjour des différentes catégories (travailleur.euse.s, inactif.ve.s, étudiant.e.s)
- Le maintien du droit au séjour en cas d'évolution de leur situation initiale et le droit au séjour permanent, éclairés par la jurisprudence
- La dispense de détenir un titre de séjour pour les citoyen.ne.s de l'UE mais pas pour les membres de leur famille non ressortissant.e.s de l'UE
- Le principe de l'égalité de traitement et la reconnaissance du droit au séjour pour l'ouverture des droits sociaux en France (prise en charge financière des soins, prestations familiales et allocations logement, minima sociaux, AAH et autres prestations liées au handicap, etc.)

L'accès au séjour et à la santé des étranger·ère·s nécessitant des soins en France

Formation sur un jours

Formatrices :

Dr Lucie LOMBES, médecin du COMEDE

Aurèlie DESTOUCHES intervenante socio-juridique du COMEDE

PRESENTATION / CONTEXTE

L'accompagnement des personnes étrangères qui veulent demander un titre de séjour sur le fondement de leur état de santé nécessite une double évaluation, médicale d'un côté et administrative et juridique de l'autre, donc un travail interdisciplinaire. La délivrance d'un titre de séjour (carte de séjour temporaire ou autorisation provisoire de séjour) obéit à des règles strictes et une procédure particulière que cet atelier présentera en détail, en lien avec la connaissance des pratiques préfectorales qui peuvent s'en écarter. Enfin, l'atelier abordera le lien entre ces démarches préfectorales et les modalités de prise en charge financière des soins des personnes concernées.

CONTENU DE LA FORMATION

- les conditions de délivrance des cartes de séjour :
 - étranger malade
 - parents d'enfant malade mineur
 - étranger membres de famille/accompagnant de malade en situation régulière
- les procédures à suivre pour l'obtention d'un titre
- lien entre démarches préfectorales d'admission au séjour pour soins et ouverture des droits santé

Le droit d'asile en France

Formation sur trois jours

Formatrices :

Margot BONIS, chargée de mission Droits et Accès aux Droits et formatrice à RESEAU HOSPITALITE

Chloé FRAISSE BONNAUD, formatrice indépendante

Me Sandrine COLAS avocate et Léa COLIN juriste titulaire du CAPA

Aurélié DESTOUCHES intervenante socio-juridique et Dr Lucie LOMBES médecin au COMEDE

PRESENTATION / CONTEXTE

Qu'est-ce que l'asile en France ? Qui peut demander l'asile ? Comment déposer sa demande ? Qu'est-ce que la procédure de détermination responsable de la demande d'asile (Dublin) ? Quels délais de transfert vers le pays européen responsable de la demande ? Quelles sont les conditions d'accueil et de séjour du demandeur d'asile dans l'attente d'une décision sur son statut ? Comment sont prises en compte les vulnérabilités particulières d'une personne en demande d'asile ? Quels sont ses droits et ses conditions d'accès aux soins ? Comment sa demande d'asile est-elle traitée ? Quelles demandes sont traitées en procédure accélérée ? Quelles sont les conséquences du rejet de la demande ? Comment faire valoir un éventuel autre droit au séjour (double demande) notamment pour raison médicale.

CONTENU DE LA FORMATION

La première journée sera consacrée aux sources du droit d'asile en France (les différentes modalités de protection), au parcours administratif (PRADA, GUDA, OFII, OFPRA ET CNDA) ainsi qu'à la préparation au récit de vie et à l'entretien OFPRA / CNDA.

La deuxième journée portera de manière approfondie sur la procédure dite « Dublin » (détermination de l'État responsable du traitement de la demande, conditions d'accueil, recours et stratégies), sur les conséquences du refus et la mise en œuvre des recours. Elle portera également sur les conditions matérielles d'accueil des personnes demandant l'asile (adresse et domiciliation, hébergement, protection maladie et allocation pour demandeur·euse d'asile)

La troisième journée, s'inscrivant dans une approche pluridisciplinaire, sera consacrée à la prise en compte des vulnérabilités et de l'état de santé des personnes en demande d'asile autour des thématiques suivantes :

- parcours de soins, bilan de santé, conditions de l'accès aux soins et à une protection maladie
- prise en charge médico-psychologique en lien avec les vulnérabilités et les conséquences des violences subies
- certification médico-psychologique tout au long de la procédure d'asile
- démarches préfectorales et admission au séjour pour raison médicale (double demande « asile » et « soins »)

NB : les conséquences du bénéfice d'une protection font l'objet d'une formation distincte : « Droits des Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI) - réfugiés et protégés subsidiaires, après obtention d'une protection ».

Droits des Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI) - réfugiés et protégés subsidiaires, après obtention de la protection

Formation sur un jour

10

Formatrice : Margot BONIS, chargée de mission Droits et Accès aux Droits et formatrice à RESEAU HOSPITALITE

PRESENTATION / CONTEXTE

Le parcours du combattant des demandeurs d'asile ne s'arrête avec l'obtention d'une protection par l'OFPRA. Cette formation vise à acquérir les connaissances utiles à la mise en œuvre de leurs droits afin de favoriser leur intégration et leur autonomie le plus rapidement possible.

L'atelier abordera l'accès à la protection sociale des réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire, la délivrance de leurs documents d'état civil par l'OFRA, de leur titre de voyage par la préfecture, l'échange de leur permis de conduire, leur orientation vers un dispositif d'hébergement stable et la mise en œuvre de la procédure de réunification familiale.

CONTENU DE LA FORMATION

- La mise en œuvre des droits après l'obtention du statut de réfugié.e ou de bénéficiaire de la protection subsidiaire (protection sociale, assurance maladie, échange de permis de conduire, édition d'un titre de voyage, délivrance des titres de séjour)
- La délivrance des documents relatifs à leur état civil par l'OFPRA et les procédures de rectification en cas d'erreur sur leur état civil.
- La mise en œuvre de la procédure de réunification familiale
 - Les membres de famille (union issue d'un mariage, d'un partenariat ou d'un concubinage antérieurement à la date d'introduction de la demande d'asile, enfants du couple de moins de 19 ans, enfants mineurs d'un des membres du couple issus d'une union antérieure, frères et sœurs d'une enfant réfugiée, autres membres de famille)
 - La demande de visa de long séjour des membres de famille (pièces justificatives, vérifications des actes d'état civil, délai de traitement, recours contre les décisions de refus et présentation de la jurisprudence du Tribunal administratif de Nantes)

Protection et droits des mineur.e.s isolé.e.s étranger.ère.s (MIE) en France

Formation sur trois jours

11

Formateur·rice·s :

Ferten DJENDOUBI, Federico COLOMBO et Hervé GOUYER, juristes d'ESPACE

Marie JACOB psychologue et Sabine ALLIER intervenante sociale du COMEDE

PRESENTATION / CONTEXTE

Cet atelier vise à aborder les thèmes de la protection des MIE (définition de l'enfant en danger, présentation de l'entrée dans le dispositif de protection et des mesures d'assistance éducative), de la contestation de la minorité, de la représentation légale de l'enfant mineur, des droits des MIE (droit à l'état civil, à la scolarisation et à la formation professionnelle, à la nationalité dans certains cas), de la procédure particulière de demande d'asile et des conditions de délivrance de titre de séjour pour ce public particulier, ainsi que de l'accompagnement des jeunes majeurs.

Durant cet atelier, seront également abordés les effets du parcours, de la violence et de la précarité sur la santé des MIE, et les obstacles et conditions de leur accès au soin notamment psychique.

CONTENU DE LA FORMATION

- L'entrée dans le dispositif de protection : mise à l'abri des MIE et procédure d'évaluation de leur minorité et de leur isolement avant leur prise en charge par les conseils départementaux.
- La vérification de leur état civil, sa reconstitution en cas d'absence et les dangers des tests osseux
- La représentation légale de l'enfant mineur
- Le droit des MIE à la formation professionnelle et la délivrance d'une autorisation de travail pour les contrats d'apprentissage
- La poursuite de la protection à 18 ans par les conseils départementaux
- La santé et l'accès aux soins des MIE : repérage des vulnérabilités spécifiques, accès aux dispositifs de soin et de prévention, prise en charge des frais de santé
- La préparation de la demande de carte de séjour, qu'elle soit présentée de manière anticipée ou à la majorité ; présentations des conditions à remplir et des démarches à introduire.

La protection sociale des étranger·ère·s non européen·ne·s en France

Formation sur un jour

12

Formateur : Benjamin DEMAGNY, juriste et coordinateur du COMEDE

PRESENTATION / CONTEXTE

Selon une approche par type de prestations et/ou par catégories de statuts administratifs, cette formation vise à identifier les difficultés rencontrées par les personnes étrangères pour accéder aux droits sociaux, et les démarches/recours possibles pour y faire face.

Face à ces difficultés, cette formation propose des outils et des connaissances pour permettre aux intervenants sociaux de comprendre les conditions d'accès aux droits sociaux des étrangers en situation précaire, ainsi que les obstacles susceptibles d'être rencontrés et les démarches d'accompagnement ou d'orientation pouvant être menées.

L'atelier vise à l'application de ces conditions dans les principaux domaines intéressant les participant.e.s (domiciliation, minima sociaux dont RSA, prestations familiales et allocations logement, prise en charge des frais de santé, AAH, dispositifs d'hébergement), y compris au regard des réformes récemment intervenues (notamment en matière de prise en charge des frais de santé et de domiciliation de droit commun). L'ensemble de la formation fera la place à l'étude des situations et des difficultés rencontrées par les professionnel·elles dans l'accompagnement des démarches d'accès aux dispositifs de protection sociale.

CONTENU DE LA FORMATION

- Repères fondamentaux pour l'accès aux droits sociaux des personnes étrangères : architecture de la protection sociale en France et conditions clés de l'accès aux droits sociaux des étrangers (résidence en France, régularité de séjour et listes de titre de séjour, ancienneté de résidence, domiciliation, seuil de ressources)
- Approches thématiques par « catégories de prestations sociales » : prestations familiales, allocations logement, minima sociaux : RSA, ASPA, AAH, etc.
- Protection maladie :
 - **Comprendre l'architecture du système français après la réforme PUMa :**
 - Assurance maladie, Complémentaire-CMU
 - AME de droit commun, AME sur décision du Ministre, Dispositif soins urgents et vitaux
 - **Les principaux points de vigilance :**
 - Frontière Assurance maladie et AME (régularité du séjour)
 - Nouveaux arrivants en France
 - Preuve d'identité et immatriculation
 - Articulation entre soins dit « gratuits » (PASS, ...) protection maladie et accès au système de santé

Ateliers d'approfondissement

PRESENTATION / CONTEXTE

13

Les freins à l'accès effectif au.x droit.s des étranger.e.s sont nombreux et évoluent au gré des réformes légales et procédurales : l'incidence accrue de la dématérialisation sur le déficit de droits des personnes est indéniable, à cela peut s'ajouter une application disparate et/ou restrictive selon les territoires, les publics concernés... La complexité du droit des étrangers (entrée, séjour et droit d'asile) peut également constituer un obstacle à la bonne mise en œuvre des droits des personnes si les professionnel.le.s qui les accompagnent ne sont pas sensibilisé.e.s et in-formé.e.s sur certains écueils à éviter.

Les ateliers d'approfondissement ont vocation à compléter les connaissances acquises, notamment à la faveur d'une/des formation.s suivie.s, en les confrontant aux difficultés rencontrées dans l'application du droit des étranger.e.s et sa mise en œuvre auprès des services compétents.

Les ateliers d'approfondissement ont pour objectifs de

- Approfondir des points de droit ou de procédure traités en premier niveau de formation
- Faciliter une approche opérationnelle du droit des étrangers en complément des apports théoriques et pratiques reçus en formation en les confrontant à l'expertise de terrain : présentation et analyse de situations traitées, étude de cas
- Confronter les pratiques, les approches et les stratégies
- Étudier les recours envisageables.

Les ateliers d'approfondissement sont animés par des intervenant.e.s justifiant d'une expertise tirée à la fois de leurs qualifications et de leurs pratiques professionnelles dans le domaine de l'accès au.x droit.s des personnes étrangères.

Seul.e.s les professionnel.le.s / bénévoles justifiant d'un niveau de connaissances et/ou d'une expérience de terrain suffisamment probante seront admis.e.s à participer aux ateliers d'approfondissement. Les personnes ayant suivi une formation dispensée par ESPACE sont considérées remplir ce prérequis.

Atelier d'approfondissement sur le droit au séjour et les démarches préfectorales

Animateur.trice.s:

Federico COLOMBO et/ou Ferten DJENDOUBI, juristes d'ESPACE

Benjamin DEMAGNY, juriste et coordinateur du COMEDE

Me Sandrine COLAS, avocate

14

PRESENTATION / CONTEXTE

La procédure de demande de titre de séjour déjà très technique en soi, a été complexifiée par la généralisation de la dématérialisation. Il ne suffit plus de remplir les conditions légales pour obtenir son titre de séjour, encore faut-il savoir le demander dans les formes et les délais requis.

Il n'est pas rare de devoir faire appel à des praticiens du droit (juristes, avocat.e.s) pour comprendre et réagir face aux demandes voire injonctions de l'administration préfectorale, soit parce que les exigences ne sont pas comprises soit parce qu'elles semblent abusives ou irréalisables.

Afin d'aider au mieux les acteur.rice.s accompagnant le public étranger dans l'accomplissement des démarches auprès de la préfecture, cet atelier s'appuiera sur l'expertise juridique de l'équipe pédagogique mais également sur l'expertise de terrain tirée de la pratique professionnelle de chacun.e de ses membres.

CONTENU DE L'ATELIER

A partir d'exemples tirés de l'expérience de l'équipe pédagogique et des participant.e.s à l'atelier, l'atelier portera sur l'étude et la résolution de cas notamment autour des sujets suivants :

- Dématérialisation : exigences techniques, blocages et solutions,
- Protection des droits des usagers : accompagnement en préfecture, choix de la réponse (délai, contenu) face au silence de l'administration, choix du recours.
- Echanges / analyse des pratiques préfectorales locales.

Atelier d'approfondissement sur la réunification familiale

Animatrices:

Chloé FRAISSE-BONNAUD, formatrice indépendante

Me Sandrine COLAS, avocate

15

PRESENTATION / CONTEXTE

Les Bénéficiaires d'une Protection Internationale souhaitant être rejoint.e.s par les membres de leur famille doivent engager une procédure de réunification familiale. Cette procédure requiert des démarches à accomplir à la fois en France mais également à l'étranger auprès des autorités consulaires/diplomatiques françaises.

Afin d'aider au mieux les acteurs / actrices accompagnant le public étranger dans l'accomplissement des démarches auprès du Consulat de France et des autres administrations impliquées dans l'arrivée en France des membres de famille de BPI, cet atelier s'appuiera sur l'expertise juridique de l'équipe pédagogique mais également sur l'expertise de terrain tirée de la pratique professionnelle de chacun.e de ses membres.

CONTENU DE L'ATELIER

A partir d'exemples tirés de l'expérience de l'équipe pédagogique et des participant.e.s à l'atelier, étude et résolution de cas notamment autour des sujets suivants :

Difficultés de mise en œuvre de la réunification familiale : accès aux services consulaires, constitution et composition du dossier, délai d'attente, refus de visa, recours.

Préparation et conséquence de l'arrivée par réunification familiale des membres de famille de BPI : ouverture de droits, transition hébergement / logement.